

fut choisi par le général Murray pour porter en Angleterre la nouvelle de la prise de Québec.

A son retour au Canada, il fit encore partie de l'état-major du général Murray, et occupa cette position jusqu'au traité de Paris, en 1763, où il se retira de l'armée. Lord Dorchester le nomma membre du premier conseil législatif après la conquête, et il devint l'un des premiers colons anglais du Bas-Canada.

L'honorable James Cuthbert acquit la seigneurie de Berthier, le 7 mars 1765. Il vint s'y fixer presque aussitôt. M. Cuthbert devait être très riche ; car il acquit plusieurs seigneuries.

Durant la guerre de l'Indépendance, M. Cuthbert encouragea par l'exemple ses censitaires à la loyauté à la couronne britannique. Il se montra lui-même si loyal à son prince, que les armées américaines s'en vengèrent en incendiant son manoir seigneurial, qu'il fit rebâtir quelque temps après.

Cependant l'honorable James Cuthbert, comme les Écossais de ce temps, était presbytérien. Il importa à Berthier l'hérésie, (1) que l'on n'y connaissait pas encore, et avec elle le divorce. Il avait, paraît-il, obtenu un bill de divorce d'avec sa première femme, et il vécut avec une autre en Canada.

Cette dernière donna le jour à sept filles et à trois fils : Alexandre, qui embrassa la foi catholique, et qui hérita du fief Dorvilliers et de quelques propriétés à Montréal ; Ross, qui demeura protestant avec ses descendants, et qui hérita des seigneuries de Lanoraie, Dautray, etc ; et Jacques, qui hérita de la seigneurie de Berthier et fut président du Conseil législatif. Ses sept filles épousèrent presque toutes des

(1) En 1765, époque de l'arrivée de l'honorable James Cuthbert à Berthier, il n'y avait que 36 familles protestantes dans les campagnes du Canada. Sur 992,5 habitants au Canada, en 1765, il n'y avait que 500 protestants, dont 136 seulement dans dans le district de Montréal.